

Consultation publique sur l'éventualité d'une action de l'Union européenne visant à relever les défis de l'accès à la protection sociale pour tout travailleur, quelle que soit la forme de l'emploi occupé, dans le cadre du socle européen des droits sociaux

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

I. Informations d'identification

*** Nom:**

Nom de l'organisation, le cas échéant:

*** Adresse:**

*** Numéro de téléphone:**

*** Adresse de courrier électronique:**

*** Pays:**

- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Croatie
- Chypre
- République tchèque
- Danemark
- Estonie
- Finlande
- France

- Allemagne
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- République slovaque
- Slovénie
- Espagne
- Suède
- Royaume-Uni
- Niveau de l'UE
- Autre

Veillez préciser:

Langue de votre contribution:

- Bulgare
- Croate
- Tchèque
- Danois
- Néerlandais
- Anglais
- Estonien
- Finnois
- Français
- Gaélique
- Allemand
- Grec
- Hongrois
- Italien
- Letton
- Lituanien
- Maltais
- Polonais
- Portugais
- Roumain

- Slovaque
- Slovène
- Espagnol
- Suédois

Vous êtes:

- un particulier
- une administration centrale / un ministère
- une autre autorité publique (locale, régionale, etc.)
- une organisation de travailleurs / une organisation syndicale
- une organisation d'employeurs
- une organisation de travailleurs indépendants
- un représentant de la société civile
- un chercheur / un universitaire
- un groupe de réflexion / un cabinet de conseil
- une institution européenne
- une organisation internationale
- un fonds professionnel / un fonds de mutualisation
- une entreprise
- autre

Âge:

- moins de 30 ans
- entre 31 et 55 ans
- plus de 55 ans

Situation sur le marché du travail en fonction de votre principale source de revenus:

- emploi classique (à temps plein et à durée indéterminée)
- emploi atypique
- travailleur indépendant
- chômeur
- retraité
- autre

Travailleur indépendant

- sans salariés
- avec salariés

Type d'emploi atypique

- à temps partiel
- à durée déterminée
- travailleur intérimaire
- travailleur occasionnel
- travail basé sur des chèques
- travail réparti entre plusieurs activités

- travail mobile fondé sur les TIC
- autre

Veillez préciser:

100 caractère(s) maximum

Taille de l'entreprise:

- très petite entreprise (maximum 9 salariés)
- petite entreprise (10 à 49 salariés)
- moyenne entreprise (50 à 249 salariés)
- grande entreprise (plus de 250 salariés)

Secteur:

- agriculture, sylviculture et pêche
- industries extractives
- industrie manufacturière
- production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- construction
- commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
- transports et entreposage
- hébergement et restauration
- information et communication
- activités financières et d'assurance
- activités immobilières
- activités spécialisées, scientifiques et techniques
- activités de services administratifs et de soutien
- administration publique, défense, sécurité sociale obligatoire
- enseignement
- santé humaine et action sociale
- arts, spectacles et activités récréatives
- autres activités de services
- activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- activités extra territoriales

Formes d'emplois auxquelles l'entreprise a recours (plusieurs choix possibles):

- emploi classique (à temps plein et à durée indéterminée)
- emploi atypique
- travailleurs non salariés dépendants

Type d'emploi atypique:

- à temps partiel
- à durée déterminée
- travailleur intérimaire
- travailleur occasionnel
- travail basé sur des chèques
- travail réparti entre plusieurs activités
- travail mobile fondé sur les TIC
- Autres (veuillez préciser – texte libre – maximum 100 caractères)

Veuillez préciser:

Numéro d'identification dans le registre (si votre organisation est inscrite au [registre de transparence](#), ou si vous l'êtes): Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à consulter la [page d'accueil du registre de transparence](#) pour la marche à suivre.

Votre réponse:

- peut être publiée avec vos données à caractère personnel [«Je consens à la publication de toutes les informations contenues dans ma contribution et je déclare qu'aucune d'entre elles n'est protégée par un droit d'auteur empêchant sa publication.»]
- peut être publiée de manière anonyme [«Je consens à la publication de toutes les informations contenues dans ma contribution à l'exception de mon nom ou du nom de mon organisation et je déclare qu'aucune d'entre elles n'est protégée par un droit d'auteur empêchant sa publication.»]

II. Questionnaire

Il est essentiel, non seulement pour la sécurité économique et sociale de la main-d'œuvre, mais aussi pour le bon fonctionnement des marchés du travail créateurs d'emplois et de croissance, que la protection sociale et les services de l'emploi connexes soient accessibles aux personnes, quelles que soient les formes d'emploi qu'elles occupent. Or, certains groupes de travailleurs ne bénéficient pas d'un accès suffisant aux prestations de protection sociale et aux services de l'emploi connexes. La Commission a mis en évidence et décrit plusieurs enjeux importants dans le document d'information.

Il est fortement conseillé aux participants qui répondent à ce questionnaire de lire le document d'information avant de commencer.

1. Le document d'information fait état de certains défis en matière de protection sociale et de services de l'emploi connexes.

Êtes-vous d'accord avec la description des défis donnée dans le document d'information?

	Je suis d'accord.	Je suis assez d'accord.	Je ne suis pas tout à fait d'accord.	Je ne suis pas d'accord.	Je ne sais pas.
--	-------------------	-------------------------	--------------------------------------	--------------------------	-----------------

Disparités en matière de couverture formelle	<input type="radio"/>				
Disparités en matière de couverture effective	<input type="radio"/>				
Manque de transférabilité des droits	<input type="radio"/>				
Manque de transparence des droits et complexité réglementaire.	<input type="radio"/>				
Il existe d'autres défis en matière d'accès à la protection sociale et aux services de l'emploi.	<input type="radio"/>				

Veillez préciser:

200 caractère(s) maximum

2. La protection sociale couvre de nombreuses prestations et services allant des prestations de chômage aux soins de longue durée et les services de l'emploi sont liés à certaines de ces prestations.

À quels secteurs de la protection sociale et des services de l'emploi (énumérés ci-dessous) une éventuelle initiative de l'Union devrait-elle envisager de promouvoir l'accès?

2.1. pour les travailleurs occupant des emplois atypiques? (Veillez vous limiter à trois possibilités)

Protection sociale:

	Importance élevée	Importance moyenne	Importance faible	Importance nulle	Je ne sais pas.
Prestations de chômage	<input type="checkbox"/>				
Prestations de maladie	<input type="checkbox"/>				
Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles	<input type="checkbox"/>				
Prestations de vieillesse	<input type="checkbox"/>				
Prestations d'invalidité	<input type="checkbox"/>				
Prestations de survivant	<input type="checkbox"/>				

Prestations de maternité et de paternité assimilées	<input type="checkbox"/>				
Prestations familiales	<input type="checkbox"/>				
Soins de santé	<input type="checkbox"/>				
Soins de longue durée	<input type="checkbox"/>				

2.1. pour les travailleurs occupant des emplois atypiques?

Services de l'emploi:

	Importance élevée	Importance moyenne	Importance faible	Importance nulle	Je ne sais pas.
Orientation, conseil et placement	<input type="checkbox"/>				
Formation et mise à jour des connaissances	<input type="checkbox"/>				
Mesures de réadaptation et de réinsertion	<input type="checkbox"/>				

2.2 pour les travailleurs indépendants? (Veuillez vous limiter à trois possibilités)

Protection sociale:

	Importance élevée	Importance moyenne	Importance faible	Importance nulle	Je ne sais pas.
Prestations de chômage	<input type="checkbox"/>				
Prestations de maladie	<input type="checkbox"/>				
Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles	<input type="checkbox"/>				
Prestations de vieillesse	<input type="checkbox"/>				
Prestations d'invalidité	<input type="checkbox"/>				
Prestations de survivant	<input type="checkbox"/>				
Prestations de maternité et de paternité assimilées	<input type="checkbox"/>				
Prestations familiales	<input type="checkbox"/>				

Soins de santé	<input type="checkbox"/>				
Soins de longue durée	<input type="checkbox"/>				

2.2 pour les travailleurs indépendants?

Services de l'emploi:

	Importance élevée	Importance moyenne	Importance faible	Importance nulle	Je ne sais pas.
Orientation, conseil et placement	<input type="checkbox"/>				
Formation et mise à jour des connaissances	<input type="checkbox"/>				
Mesures de réadaptation et de réinsertion	<input type="checkbox"/>				

3. Certains principes communs pourraient être encouragés en vue d'améliorer l'accès à la protection sociale et aux services de l'emploi pour toutes les personnes, indépendamment de la forme d'emploi, et améliorer de la sorte de convergence sociale dans l'Union européenne. Pensez-vous qu'une éventuelle initiative de l'Union doive poursuivre les principes de politique générale suivants?

	Je suis d'accord.	Je suis assez d'accord.	Je ne suis pas tout à fait d'accord.	Je ne suis pas d'accord.	Je ne sais pas.
Les travailleurs salariés et, dans des conditions comparables, les travailleurs non salariés, ont droit à une protection sociale adéquate, quels que soient le type et la durée de la relation de travail.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lier les droits aux individus lorsqu'ils travaillent (et non pas au type de contrat) et rendre les droits transférables.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Assurer la transparence des droits et des informations y afférentes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Simplifier les exigences administratives.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aucune mesure ne doit être prise.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4. Les personnes occupant des formes d'emploi atypiques et les travailleurs indépendants sont confrontés à des disparités en matière de couverture formelle de protection sociale et leur couverture réelle est limitée par les conditions d'admissibilité, le faible niveau de prestations, la complexité des réglementations et le risque de ne pas être suffisamment assuré. Des actions pour réduire ces disparités en matière d'accès à la protection sociale peuvent être prises au niveau européen, national et régional.

4.1 Quels seraient, selon vous, les moyens les plus appropriés pour relever les défis posés par les disparités en matière de couverture formelle et réelle de protection sociale?

4.1.1 pour les travailleurs occupant des emplois atypiques?

4.1.1.1 Les droits et obligations en matière de protection sociale qui ne sont pas encore couverts formellement devraient : (veuillez choisir une seule réponse)

- l'être de manière obligatoire (pour tout type d'emploi, quel que soit le type de contrat)
- l'être de manière facultative (pour tout type d'emploi où des disparités existent, quel que soit le type de contrat)
- l'être de manière obligatoire ou facultative (pour tout type d'emploi où des disparités existent, quel que soit le type de contrat)
- Aucun changement (aucune mesure ne doit être prise).

Veuillez préciser:

4.1.1.2 Quel devrait être le niveau de protection dans le cas de droits qui ne sont pas encore formellement ou réellement couverts? (veuillez choisir une seule réponse)

- Protection et cotisations obligatoires, alignées sur le niveau des travailleurs occupant un emploi classique
- Définition d'un niveau minimal de protection et de cotisations obligatoires pour tous les travailleurs
- Définition de niveaux différenciés
- Aucun changement (aucune mesure ne doit être prise).

Veuillez préciser:

4.1.1.3. Quelle est la manière la plus adaptée de garantir une couverture réelle? (Plusieurs réponses possibles)

- Un régime unique de protection sociale couvrant toutes les personnes occupant un emploi
- Des régimes de protection sociale obligatoire spécifiques pourraient coexister et les critères pour en relever, les règles en matière de cotisations et le calcul des prestations pourraient être adaptés aux spécificités de chaque groupe.

- Des incitations temporaires et dégressives pour les personnes à faible revenu occupant des emplois atypiques afin de leur permettre de participer pleinement et réellement à des régimes de protection sociale sur une base obligatoire
- L'accès aux prestations de chômage et aux services de l'emploi liés aux mesures d'activation pour tous les travailleurs, quel que soit leur contrat d'emploi
- Affiliation automatique assortie de clauses de non-participation
- Création de régimes sur une base volontaire, accompagnés d'une meilleure information et d'une diminution de la charge administrative
- Mieux adapter les régimes sur une base volontaire et les critères pour en relever, les règles en matière de cotisations et le calcul des prestations aux spécificités de chaque groupe.
- Des incitations temporaires et dégressives pour les personnes à faible revenu occupant des emplois atypiques afin de leur permettre de participer pleinement et réellement à des régimes de protection sociale sur une base obligatoire
- Autre

Veillez préciser:

200 caractère(s) maximum

4.1.1.4 Pensez-vous qu'une action au niveau de l'Union soit nécessaire pour garantir l'accès à la protection sociale et aux services de l'emploi connexes pour les personnes occupant des formes d'emploi atypiques, lorsqu'il existe des disparités?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas.

Sur quels éléments des sections 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.3 l'action de l'UE devrait-elle porter?

500 caractère(s) maximum

Quel serait le type d'instrument(s) de l'Union le plus efficace?

	Efficacité élevée	Efficacité modérée	Efficacité faible	Efficacité nulle	Je ne sais pas.
Améliorer la mise en œuvre du cadre législatif existant au niveau de l'Union européenne	<input type="radio"/>				
Introduire une nouvelle législation de l'Union européenne (par exemple: directive)	<input type="radio"/>				

Introduire une législation de l'Union européenne non contraignante à laquelle les États membres adhèrent sur une base volontaire (par exemple: recommandation du Conseil)	<input type="radio"/>				
Renforcer la coordination et le suivi au niveau de l'Union européenne (par exemple: semestre européen, méthode ouverte de coordination sociale, lignes directrices sur l'emploi, évaluations comparatives)	<input type="radio"/>				
Échange de bonnes pratiques	<input type="radio"/>				
La combinaison de deux ou plusieurs des mesures évoquées ci-dessus	<input type="radio"/>				

Veillez préciser:

200 caractère(s) maximum

4.1 Quels seraient, selon vous, les moyens les plus appropriés pour relever les défis posés par les disparités en matière de couverture formelle et réelle de protection sociale?

4.1.2 pour les travailleurs indépendants qui ne sont pas encore couverts

4.1.2.1 Les droits et obligations en matière de protection sociale devraient (veuillez choisir 'une seule réponse)

- être obligatoires pour tous les travailleurs indépendants
- être facultatifs pour les travailleurs indépendants qui ne sont pas encore couverts
- être en partie obligatoires ou en partie facultatifs
- Aucun changement (aucune mesure ne doit être prise).

Veillez préciser:

4.1.2.2 Quel devrait être le niveau de protection? (veuillez choisir une seule réponse)

- Protection et cotisations obligatoires, alignées sur le niveau des travailleurs occupant un emploi classique
- Définition d'un niveau minimal de protection et de cotisations obligatoires pour tous les travailleurs
- Définition de niveaux différenciés pour les travailleurs indépendants, en fonction de leurs besoins spécifiques

- Aucun changement (aucune mesure ne doit être prise).

4.1.2.3 Quelle est la manière la plus adaptée de garantir une couverture réelle ? (Plusieurs réponses possibles)

- Un régime unique de protection sociale couvrant toutes les personnes occupant un emploi pourrait être envisagé.
- Des régimes de protection sociale obligatoire spécifiques pourraient coexister et les critères pour en relever, les règles en matière de cotisations et le calcul des prestations pourraient être adaptés aux spécificités de chaque groupe.
- Le choix de cotiser à un régime d'assurance public ou privé appartient aux travailleurs indépendants pour autant que ces travailleurs relèvent d'un régime d'assurance qui les protégerait en cas de besoin.
- Des incitations temporaires et dégressives pour les travailleurs indépendants à faible revenu afin de leur permettre de participer pleinement et réellement à des régimes de protection sociale sur une base obligatoire
- L'accès aux prestations de chômage est au service de l'emploi est lié à des mesures d'activation.
- Affiliation automatique assortie de clauses de non-participation
- Création de régimes sur une base volontaire, accompagnés d'une meilleure information et d'une diminution de la charge administrative
- Mieux adapter les régimes sur une base volontaire et les critères pour en relever, les règles en matière de cotisations et le calcul des prestations aux spécificités de chaque groupe.
- Des incitations temporaires et dégressives pour les travailleurs indépendants à faible revenu afin de leur permettre de participer pleinement et réellement à des régimes de protection sociale sur une base volontaire.
- Autre

Veillez préciser:

200 caractère(s) maximum

4.1.2.4 Pensez-vous qu'une action au niveau de l'Union soit nécessaire pour garantir l'accès à la protection sociale pour les travailleurs indépendants, lorsqu'il existe des disparités?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas.

Sur quels éléments des sections 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.3 l'action de l'UE devrait-elle porter?

500 caractère(s) maximum

Quel serait le type d'instrument(s) de l'Union le plus efficace?

--	--	--	--

	Efficacité élevée	Efficacité modérée	Efficacité faible	Efficacité nulle	Je ne sais pas.
Améliorer la mise en œuvre du cadre législatif existant au niveau de l'Union européenne	<input type="radio"/>				
Introduire une nouvelle législation de l'Union européenne	<input type="radio"/>				
Introduire une législation de l'Union européenne non contraignante à laquelle les États membres adhèrent sur une base volontaire (par exemple: recommandation du Conseil)	<input type="radio"/>				
Renforcer la coordination et le suivi au niveau de l'Union européenne (par exemple: semestre européen, méthode ouverte de coordination sociale, lignes directrices sur l'emploi, évaluations comparatives)	<input type="radio"/>				
Échange de bonnes pratiques	<input type="radio"/>				
La combinaison de deux ou plusieurs des mesures évoquées ci-dessus	<input type="radio"/>				

Veillez préciser:

200 caractère(s) maximum

4.2 La transférabilité et la transparence des droits en matière de protection sociale pourrait permettre de garantir la sécurité les transitions sur le marché du travail. Quels seraient, selon vous, les moyens les plus appropriés pour réduire ces disparités?

	Très approprié	Modérément approprié	Faiblement approprié	Inapproprié	Je ne sais pas.
La définition de normes minimales pour l'acquisition en temps utile, la préservation et la transférabilité des droits de protection sociale et de services de l'emploi	<input type="radio"/>				

La création de comptes individuels pour les droits en matière de protection sociale et /ou de services de l'emploi (afin d'éviter des pertes de droits aux prestations sociales en cas de changement d'emploi)	<input type="radio"/>				
La simplification des procédures administratives	<input type="radio"/>				

4.2.1 Si vous avez répondu «Très approprié» ou «Modérément approprié», des mesures doivent-elles être prises au niveau de l'UE?

	Oui	Non	Je ne sais pas.
La définition de normes minimales pour l'acquisition en temps utile, la préservation et la transférabilité des droits de protection sociale et de services de l'emploi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La création de comptes individuels pour les droits en matière de protection sociale et/ou de services de l'emploi (afin d'éviter des pertes de droits aux prestations sociales en cas de changement d'emploi)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La simplification des procédures administratives	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Dans l'affirmative, quel serait le type d'instrument(s) de l'Union le plus efficace?

	Efficacité élevée	Efficacité modérée	Efficacité faible	Efficacité nulle	Je ne sais pas.
Introduire une nouvelle législation de l'Union européenne	<input type="radio"/>				
Introduire une législation de l'Union européenne non contraignante à laquelle les États membres adhèrent sur une base volontaire (par exemple: recommandation du Conseil)	<input type="radio"/>				
Renforcer la coordination et le suivi au niveau de l'Union européenne (par exemple: semestre européen, méthode ouverte de coordination sociale, lignes directrices sur l'emploi, évaluations comparatives)	<input type="radio"/>				
Échange de bonnes pratiques	<input type="radio"/>				

La combinaison de deux ou plusieurs des mesures évoquées ci-dessus



Veillez préciser:

200 caractère(s) maximum

4.3 Le document d'information fait état de certaines disparités en ce qui concerne l'accès aux services de l'emploi pour certains groupes. Quels seraient, selon vous, les moyens les plus appropriés pour relever les défis posés par les disparités en matière d'accès aux services de l'emploi?

	Très approprié	Modérément approprié	Faiblement approprié	Inapproprié	Je ne sais pas.
Il faudrait garantir l'accès de tous les travailleurs aux services de l'emploi, quel que soit le type de contrat, et aux travailleurs indépendants.	<input type="radio"/>				
Certaines prestations de protection sociale devraient être liées à la participation à des programmes spécifiques d'emploi.	<input type="radio"/>				

4.3.1 Si vous avez répondu «Très approprié» ou «Modérément approprié», des mesures doivent-elles être prises au niveau de l'UE pour garantir le caractère volontaire des droits et obligations lorsque des disparités existent?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas.

Dans l'affirmative, quel serait le type d'instrument(s) de l'Union le plus efficace?

	Efficacité élevée	Efficacité modérée	Efficacité faible	Efficacité nulle	Je ne sais pas.
Améliorer la mise en œuvre du cadre législatif existant au niveau de l'Union européenne	<input type="radio"/>				

Introduire une nouvelle législation de l'Union européenne	<input type="radio"/>				
Introduire une législation de l'Union européenne non contraignante à laquelle les États membres adhèrent sur une base volontaire (par exemple: recommandation du Conseil)	<input type="radio"/>				
Renforcer la coordination et le suivi au niveau de l'Union européenne (par exemple: semestre européen, méthode ouverte de coordination sociale, lignes directrices sur l'emploi, évaluations comparatives)	<input type="radio"/>				
Échange de bonnes pratiques	<input type="radio"/>				
La combinaison de deux ou plusieurs des mesures évoquées ci-dessus	<input type="radio"/>				

Veillez préciser:

200 caractère(s) maximum

5. Selon vous, l'effet de rendre obligatoires les droits de protection sociale, quelle que soit la forme d'emploi, serait positif, neutre ou négatif pour

	positif	neutre	négatif
La société européenne: cohésion dans la société	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La société européenne: justice intergénérationnelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le marché du travail: les transitions sur le marché du travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le marché du travail: transparence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'économie: compétitivité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'économie: résilience et adaptabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'économie: croissance économique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les travailleurs: sécurité des travailleurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les travailleurs: investir dans les personnes et leurs compétences	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection sociale et finances publiques: viabilité financière des systèmes de protection sociale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Protection sociale et finances publiques: adéquation des prestations et des services de protection sociale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection sociale et finances publiques: budget public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Petites et moyennes entreprises: coût	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Petites et moyennes entreprises: compétitivité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5.1 Selon vous, quel serait l'effet positif et l'effet négatif majeur de rendre obligatoires les droits de protection sociale, quelle que soit la forme d'emploi?

400 caractère(s) maximum

6. Selon vous, l'effet de donner un caractère volontaire aux droits et obligations de protection sociale lorsque des disparités existent, serait positif, neutre ou négatif pour

	positif	neutre	négatif
La société européenne: cohésion dans la société	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La société européenne: justice intergénérationnelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le marché du travail: les transitions sur le marché du travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le marché du travail: transparence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'économie: compétitivité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'économie: résilience et adaptabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'économie: croissance économique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les travailleurs: sécurité des travailleurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les travailleurs: investir dans les personnes et leurs compétences	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection sociale et finances publiques: viabilité financière des systèmes de protection sociale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection sociale et finances publiques: adéquation des prestations et des services de protection sociale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection sociale et finances publiques: budgets publics	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Petites et moyennes entreprises: coût	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Petites et moyennes entreprises: compétitivité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6.1 Selon vous, quel serait l'effet positif et l'effet négatif majeur de donner un caractère volontaire aux droits de protection sociale, lorsque des disparités existent?

400 caractère(s) maximum

7. Si vous souhaitez faire part d'autres observations et/ou suggestions, n'hésitez pas à le faire dans le champ ci-dessous.

1500 caractère(s) maximum

8. Si vous le souhaitez, vous pouvez également envoyer votre contribution écrite à EMPL-ACCESS-SOCIAL-PROTECTION-OPC@ec.europa.eu.